

Les prestations du risque maladie s'élevèrent à 264,0 milliards d'euros en 2022, en hausse de 2,9 % après +12,3 % en 2021. Elles représentent ainsi près d'un tiers de l'ensemble des prestations ou encore 10 % du PIB. Ce ralentissement intervient après une année 2021 exceptionnelle, marquée par une forte campagne de vaccination et un rattrapage des dépenses en soins de ville après la levée des restrictions sanitaires. En 2022, les dépenses en vaccination sont en net recul, mais les soins hospitaliers et les indemnités journalières contribuent à la hausse des prestations.

En 2022, les prestations du risque maladie ralentissent en raison du reflux des dépenses liées au Covid-19

En 2022, les prestations du **risque maladie** augmentent de 2,9 %, après +12,3 % en 2021 et +5,0 % en 2020, pour s'établir à 264 milliards d'euros (*tableau 1*). Après deux années exceptionnelles marquées par la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, le rythme de croissance de ces prestations se replie à un niveau légèrement supérieur à celui observé avant la crise (+2,2 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2019).

Les soins hospitaliers poursuivent leur hausse en 2022

Cette évolution reflète essentiellement celle des **soins et biens médicaux pris en charge par l'Assurance maladie et l'État** (y compris les prestations prises en charge par la complémentaire santé solidaire)¹, qui augmentent de 3,0 % en 2022 après deux années de très forte hausse (+10,9 % en 2021, +4,8 % en 2020). Les soins pris en charge par l'État et l'Assurance maladie représentent 85 % des dépenses du risque maladie en 2022 et constituent le premier contributeur à la hausse des prestations maladie (*graphique 1*).

Les soins du secteur public hospitalier contribuent à nouveau fortement à l'accroissement de ces dépenses (*graphique 2*), notamment sous l'effet de la hausse du prix des soins hospitaliers. Cette hausse s'explique par les revalorisations salariales consécutives au Ségur de la santé et à la revalorisation du point d'indice en juillet 2022.

Le volume des soins hospitaliers, quant à lui, est en léger recul en 2022, notamment au niveau des affections les plus graves (qui comprennent les formes graves de Covid-19). Au global, les dépenses de soins du secteur public hospitalier augmentent de 4,6 % en 2022.

Les soins en clinique privée sont stables en 2022 (+0,2 %), malgré une hausse importante des soins en psychiatrie, où le mode de financement a été modifié en 2022, prenant la forme d'une dotation annuelle à la place de remboursements directs des frais de séjour.

Malgré une nouvelle baisse de leurs prix, les remboursements de médicaments sont en nette augmentation (+5,8 %) pour la deuxième année consécutive, en raison d'une forte augmentation en volume, avec notamment la montée en charge de nouveaux traitements innovants (dans les traitements de la mucoviscidose, l'amylose cardiaque et l'hémophilie).

Les dépenses de transports sanitaires contribuent également à la hausse des dépenses sous l'effet des revalorisations du tarif des ambulances, VSL (véhicule sanitaire léger) et taxis, dans un contexte de forte inflation (+7,8 %).

Les **prestations de soins délivrés en ville**, quant à elles, stagnent en 2022 (-0,8 %), après leur fort redémarrage 2021 (+15,2 %) dû à la levée des restrictions sanitaires. Les dépenses en laboratoire médical, en forte baisse en raison d'une moindre consommation de tests Covid-19 à la suite de l'épidémie, tirent ces prestations à la baisse.

¹ En application de la loi de financement pour 2021, les dépenses du fonds CSS sont à présent intégrées à celles de la CNAM et ne sont plus financées par l'État.

Tableau 1 Les prestations du risque maladie entre 2019 et 2022

Niveaux en milliards d'euros, évolution et structure en %

| | | Niveaux | | | | Évolution 22/21 | Structure 2022 |
|---------------------------------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|-------------------|
| | | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | | |
| Public | Administrations publiques | 190,3 | 203,0 | 227,9 | 234,1 | 2,7 | 88,7 |
| | Prise en charge de soins et de biens médicaux par l'Assurance maladie et l'État | 167,2 | 175,2 | 194,3 | 200,1 | 3,0 | 75,8 |
| | <i>dont soins du secteur public hospitalier</i> | 69,7 | 76,8 | 81,3 | 85,0 | 4,6 | 32,2 |
| | <i>dont soins en clinique privée</i> | 14,6 | 15,0 | 17,6 | 17,7 | 0,2 | 6,7 |
| | <i>dont soins de ville</i> | 38,6 | 39,3 | 45,3 | 44,9 | -0,8 | 17,0 |
| | <i>dont médicaments</i> | 23,2 | 23,1 | 26,8 | 28,3 | 5,8 | 10,7 |
| | <i>dont transports sanitaires</i> | 4,8 | 4,4 | 5,2 | 5,6 | 7,8 | 2,1 |
| | <i>dont CSS</i> | 2,1 | 2,2 | 2,5 | 2,6 | 1,6 | 1,0 |
| | Prestations médico-sociales (personnes âgées) | 10,1 | 12,1 | 13,9 | 14,6 | 5,0 | 5,5 |
| | Actions de prévention | 0,3 | 0,3 | 4,4 | 1,7 | -61,3 | 0,7 |
| | Indemnités journalières ¹ | 12,2 | 14,9 | 14,5 | 16,7 | 15,7 | 6,3 |
| Autres dépenses de santé ² | 0,6 | 0,6 | 0,8 | 0,9 | 13,1 | 0,3 | |
| Privé | Mutuelles et institutions de prévoyance | 22,6 | 20,9 | 23,8 | 24,5 | 2,9 | 9,3 |
| | Remboursements des mutuelles et institutions de prévoyance | 20,2 | 18,3 | 21,0 | 21,7 | 3,1 | 8,2 |
| | Maintien de salaire/complément d'indemnités journalières | 2,4 | 2,6 | 2,8 | 2,8 | 1,6 | 1,1 |
| | Autres sociétés financières et non financières (SF et SNF) | 4,8 | 4,6 | 5,0 | 5,4 | 8,4 | 2,0 |
| Total du risque maladie | | 217,7 | 228,6 | 256,7 | 264,0 | 2,9 | 100,0 |

1. Y compris congés maladie de longue durée des agents de l'État, indemnités journalières (IJ) versées au titre des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) et les prestations de maintien de salaire pour les personnes vulnérables arrêtées durant le Covid-19 versées via le chômage partiel ou les indemnités journalières dérogatoires.

2. Remboursement de soins supplémentaires par diverses caisses (Camieg, Oniam, etc.), action sociale en matière de santé, etc.

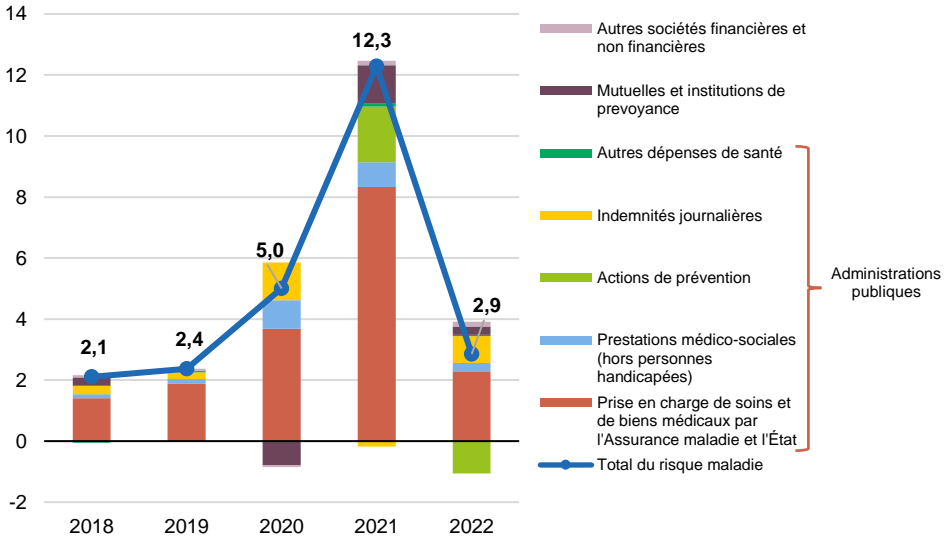
Note > Les données relatives à la prise en charge de soins diffèrent de celles présentées dans le Panorama *Les dépenses de santé en 2022* en raison de différences de concepts (annexe 1).

Lecture > En 2022, les prestations du risque maladie progressent de 2,9 % pour s'élever à 264,0 milliards d'euros. Les soins de santé maladie pris en charge par l'Assurance maladie et l'État représentent 200,1 milliards d'euros, soit 75,8 % du total.

Source > DREES, CPS

Graphique 1 Évolution de l'ensemble des prestations du risque maladie et contributions de ses différentes composantes

Évolution en %, contributions en points de pourcentage

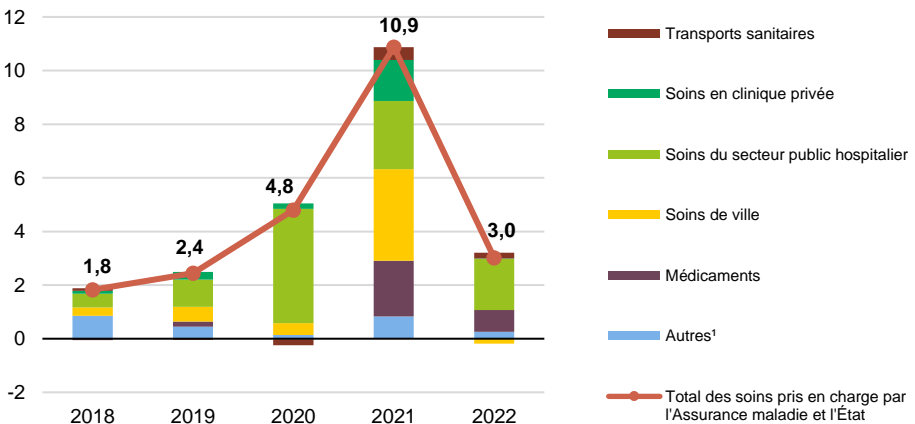


Lecture > En 2022, les dépenses du risque maladie augmentent de 2,9 %. Les dépenses de soins et de biens médicaux prises en charge par l'Assurance maladie et l'État contribuent à hauteur de 2,3 points de pourcentage à cette hausse.

Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Évolution des dépenses de soins et de biens médicaux prises en charge par l'Assurance maladie et l'État et contributions de ses différentes composantes

Évolution en %, contributions en points de pourcentage



1. Notamment autres soins de ville (matériel, contrats divers, etc.), prestations de soins en unités de soins de longue durée, hôpitaux militaires, etc.

Lecture > En 2022, les dépenses de soins et de biens médicaux prises en charge par l'Assurance maladie et l'État augmentent de 3,0 %. Les soins du secteur public hospitalier contribuent pour 1,9 point à cette hausse.

Source > DREES, CPS.

Le Covid-19 continue de peser sur les autres prestations du risque maladie

Les actions de prévention expliquent également une part importante du ralentissement des prestations du risque maladie. Après avoir été portées par le déploiement de la campagne de vaccination contre le Covid-19, les actions de prévention sont en net recul en 2022. Ces dépenses restent cependant largement supérieures à leur niveau pré-Covid (1,7 milliard d'euros en 2022 contre 0,3 milliard d'euros en 2019).

Le Covid-19 continue de peser sur les **indemnités journalières** (IJ), soit les prestations versées par l'Assurance maladie en cas d'arrêt maladie¹. Après un repli en 2021 (-2,7 %), elles sont à nouveau en forte augmentation en 2022 (+15,7 %) à la suite de la cinquième vague épidémique du Covid-19 (variant Omicron) ce qui limite la décline des prestations du risque maladie.

Les prestations médico-sociales augmentent de nouveau en 2022 (+5,0 %) après la hausse de 14,9 % en 2021. Comme pour le secteur hospitalier public, cette augmentation est due aux importantes revalorisations salariales dans le secteur médico-social.

La part des mutuelles et des institutions de prévoyance dans le financement des prestations en santé reste inférieure à son niveau pré-crise

Les **prestations fournies par les mutuelles et instituts de prévoyance** ont fortement diminué au déclenchement de l'épidémie de Covid-19 (-7,4 % en 2020). En effet, les mesures de restriction sanitaire ont fortement affecté l'activité en ville, principale composante des remboursements des mutuelles et instituts de prévoyance. Les prestations fournies par les mutuelles et instituts de prévoyance ont ensuite rebondi en 2021 (+13,8 %) principalement sous l'effet du redémarrage des soins de ville, mais aussi du fait de la montée en charge de la réforme du 100 % santé. En 2022, ces prestations continuent d'augmenter (+2,9 %), soutenues notamment par l'amélioration des taux de prise en charge des dépenses d'audioprothèses et d'optique médicale, ainsi que par les prestations connexes à la santé² qui progressent fortement.

En définitive, entre 2019 et 2022, les prestations fournies par les mutuelles et instituts de prévoyance ont augmenté moins vite que celles versées par les administrations publiques qui ont été tirées par les mesures publiques de soutien au secteur hospitalier (+8,4 % pour les mutuelles et les institutions de prévoyance, contre +23,0 % pour les administrations publiques). Ainsi, le poids des mutuelles et des instituts de prévoyance dans le financement des prestations de santé (9,3 % en 2022) se situe en deçà de son niveau de 2019 (10,4 %). ■

Pour en savoir plus

- > **Arnaud, F., et al. (dir.)** (2023). *Les dépenses de santé en 2022 – Édition 2023*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Santé.
- > **Direction de la Sécurité sociale, DREES** (2022, décembre). *Rapport annuel de la complémentaire santé solidaire – Édition 2022*.
- > **De Williencourt, C.** (2022, décembre). *La situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé – Rapport 2022*. DREES.

¹ Les IJ incluent les sommes versées au titre de la maladie et des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP).

² Les prestations connexes à la santé regroupent les prestations de médecine alternative (ostéopathe, psy-

chologue...), de prévention (patch anti-tabac, vaccinations internationales), des prestations de confort à l'hôpital ou en cures thermales et les prestations accessibles à la santé (prime de naissance, garde d'enfant, aide-ménagère, décès...).